



VILLE D'ESCAUDAIN

----- COMpte -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 18 H

(Convocation en date du 4 JUILLET 2020)

Présidence : M. SALIGOT Bruno, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, JANICKI Céline, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, CLOET Geoffrey, CARPENTIER Romuald.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme PLAYE Maryse donne pouvoir à Mme TRIOUX Annick ; M. DUHEM Christian donne pouvoir à M. ABDELKADER Michaël.

Membres excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Mme GALAND Mélanie.

Délibération n° 01/04/2020 - Constitution des commissions municipales.

Le Conseil Municipal décide de constituer pour la durée du mandat, les commissions municipales citées ci-après. Il précise que le nombre d'élus composant chaque Commission est fixé à 8 maximum plus Monsieur le Maire qui en assure la Présidence. Sont élus dans les différentes commissions :

- Culture, Fêtes et Cérémonies, Etat Civil.

- | | |
|----------------------|---------------------|
| - MARCUZZI Jeannette | - GALAND Mélanie |
| - STIEVENARD Karine | - SCHUTT Sylvie |
| - GIL Eugène | - MERCIER Catherine |
| - DI GIULIO Cécile | |

Le groupe « ESCAUDINOIS, OSONS LE CHANGEMENT n'a pas présenté de candidat.

- Urbanisme, Développement Economique.

- | | |
|--------------------|----------------------|
| - BENAMARA Ali | - SCHUTT Sylvie |
| - GUIOT Christelle | - LOUGHANI Abdelaziz |

- SION Michel
- WERY Jean-Charles

- ABDELKADER Michaël
- CARPENTIER Romuald

- Action Sociale, Solidarités, Prévention Jeunesse et Séniors.

- TRIOUX Annick
- PLAYE Maryse
- GALAND Mélanie
- STIEVENARD Karine

- JANICKI Céline
- GIL Eugène
- TROIA Laure
- CLOET Geoffrey

- Hygiène, Santé, Sécurité et Handicap.

- DRELON André
- WERY Jean-Charles
- DI GIULIO Cécile
- PUPILLI Pascal

- GERNEZ Marc
- ABDELOUAHED Olivier
- MERCIER Catherine
- CARPENTIER Romuald

- Enseignement – Restauration scolaire.

- RISBOURG Dominique
- VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique
- JANICKI Céline
- GUIOT Christelle

- GIL Eugène
- LOUGHANI Abdelaziz
- PETRIOLI Franca

Le groupe « ESCAUDINOIS, OSONS LE CHANGEMENT n'a pas présenté de candidat

- Travaux.

- SION Michel
- RISBOURG Dominique
- PUPILLI Pascal
- GUIOT Christelle

- BENAMARA Ali
- ABDELOUAHED Olivier
- ABDELKADER Michaël
- CARPENTIER Romuald

- Vie associative.

- STIEVENARD Karine
- VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique
- MARCUZZI Jeannette
- DI GIULIO Cécile

- WERY Jean-Charles
- LAKOMY Laurent
- PETRIOLI Franca

Le groupe « ESCAUDINOIS, OSONS LE CHANGEMENT n'a pas présenté de candidat

- Environnement, Cadre de Vie et Développement Durable.

- ABDELOUAHED Olivier
- LAKOMY Laurent
- WERY Jean-Charles
- JANICKI Céline

- VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique
- SION Michel
- DUHEM Christian

Le groupe « ESCAUDINOIS, OSONS LE CHANGEMENT n'a pas présenté de candidat

- Enfance, Jeunesse.

- GUIOT Christelle
- JANICKI Céline
- TRIOUX Annick
- RISBOURG Dominique

- GALAND Mélanie
- VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique
- PETRIOLI Franca

Le groupe « ESCAUDINOIS, OSONS LE CHANGEMENT n'a pas présenté de candidat

- Sports.

- LAKOMY Laurent
- SCHUTT Sylvie
- GALAND Mélanie
- ABDELOUAHED Olivier

- GUIOT Christelle
- GIL Eugène
- TROIA Laure

Le groupe « ESCAUDINOIS, OSONS LE CHANGEMENT n'a pas présenté de candidat

- Vie des quartiers et dispositif « Politique de la Ville ».

- WERY Jean-Charles
- TRIOUX Annick
- GERNEZ Marc
- PUPILLI Pascal

- STIEVENARD Karine
- ABDELOUAHED Olivier
- DUHEM Christian
- CLOET Geoffrey

Il ajoute que la Commission Finances sera composée des membres du Bureau Municipal et de TROIA Laure, ABDELKADER Michaël, du groupe « OBJECTIF ESCAUDAIN » et de CLOET Geoffrey, CARPENTIER Romuald du groupe « ESCAUDINOIS, OSONS LE CHANGEMENT ».

Délibération n° 02/04/2020 - Représentation du Conseil Municipal aux Conseils d'écoles.

Le Conseil municipal décide de désigner, comme suit, les représentants aux différents Conseils d'Ecoles.

École	Titulaires
Elémentaire Marcel CACHIN	STIEVENARD Karine
Maternelle Marcel CACHIN	STIEVENARD Karine
Primaire Paul SCHNEIDER	GALAND Mélanie
Maternelle René SIMON-Mme de SEVIGNE	DI GIULIO Cécile
Elémentaire Ernest RENAN	JANICKI Céline
Elémentaire Victor HUGO	SION Michel
Maternelle Roger SALENGRO	MARCUZZI Jeannette
Elémentaire Roger SALENGRO	VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique
Primaire Paul LANGEVIN	PLAYE Maryse

Délibération n° 03/04/2020 - Représentation du Conseil Municipal au Comité de Gestion du Cercle Laïque socio-culturel Jacques Brel.

Le Conseil Municipal décide de désigner MM. MARCUZZI Jeannette, STIEVENARD Karine, GALAND Mélanie, GIL Eugène au Comité de Gestion de l' Association Le Cercle Laïque.

Délibération n° 04/04/2020 - Conseil d'Administration du Collège Félicien Joly - Désignation des représentants de la Commune.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame RISBOURG Dominique pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Félicien Joly.

Délibération n° 05/04/2020 - Constitution de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal décide d'arrêter la composition de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Président : Bruno SALIGOT

Délégués titulaires	Délégués suppléants
RISBOURG Dominique	LAKOMY Laurent
SION Michel	DRELON André

BENAMARA Ali	GERNEZ Marc
MARCUZZI Jeannette	TRIOUX Annick
ABDELKADER Michaël	TROIA Laure

Il rappelle que les délégués suppléants de la liste « ENSEMBLE POUR AGIR, L'HUMAIN D'ABORD » ne sont pas attirés à un délégué titulaire de leur liste.

Délibération 06/04/2020- Commission Communale des Impôts Directs- Proposition des membres titulaires et suppléants.

Le Conseil Municipal décide de proposer à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs parmi les personnes inscrites ci-dessous qui remplissent les conditions prévues par la réglementation en vigueur :

Civilité	Nom Prénom	Impositions directes locales
Mme	SZCZEPANSKI Dominique	Taxe habitation
M.	DUBOIS Georges	Foncier Bâti
Mme	TRYBUS- ARNOULT Christine	Foncier Bâti
M.	PORET Jean	Foncier Bâti
M	DERNONCOURT Jean Pierre	Foncier non bâti
M.	DOMANIECKI Michel	Foncier non bâti
M.	HOUSEZ Christian	Foncier non bâti
M	CONSILLE Olivier	Foncier non bâti
M	MORAUX Gilles	CFE
Mme	SPECQ DUPRIEZ Virginie	CFE
M	MINI Jacquino	CFE
M	BROCHARD Roger	Taxe d'habitation
M	ABDELOUAHED Thierry	Taxe habitation
M	FOULON Jean-Marc	Foncier Bâti
M	GAMEZ José	Foncier Bâti
M	NAZZARI Arnaud	CFE
M.	MOTUELLE Guillaume	CFE
M	CHOTTEAU Olivier	CFE
M	ADIMI Karim	Foncier bâti
Mme	ARROMAN-HARDY Alexandra	Taxe d'habitation
M	ZECCHIN Pascal	Foncier Bâti
Mme	PLEYE Rebecca	Taxe d'habitation
M.	PARYS Yannick	Taxe d'habitation
Mme	DUQUE Marjorie	Taxe d'habitation
M	BENDJEFFEL Ahmed	Foncier non bâti
Mme	DELCOURT- BEAUCHANT Caroline	Foncier bâti
M	BREEM Hervé	Taxe d'habitation
Mme	PARYS Jeanne Aimée	Foncier non bâti
Mme	DHENAIN Laëtitia	Foncier non bâti
M	SENECHAL Arnaud	Foncier bâti
Mme	GRARD- FAIDHERBE Yvette	Taxe d'habitation
Mme	GRARD-DELCROIX Paulette	Taxe d'habitation

Délibération adoptée par 22 voix pour, 5 contre, 2 abstentions.

Délibération n° 07/04/2020 - Centre Communal d'Action Sociale – Fixation du nombre et désignation des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres élus en son sein et celui des membres nommés par le Maire, soit un Conseil d'Administration de 16 membres ; Monsieur le Maire assurant de droit la présidence. Sont élus : MM. TRIOUX Annick, PLAYE Maryse, GALAND Mélanie, STIEVENARD Karine, JANICKI Céline, GIL Eugène, TROIA Laure, CLOET Geoffrey.

Délibération n° 08/04/2020 - Désignation du « correspondant de défense et de sécurité civiles ».

Le Conseil Municipal décide de désigner M. DRELON André « correspondant de défense et de sécurité civiles ».

Délibération n° 09/04/2020 - Désignation du « correspondant sécurité routière ».

Le Conseil Municipal décide de désigner M. PUPILLI Pascal « correspondant sécurité ».

Délibération n° 10/04/2020 - Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances « Les Grangettes » - Désignation des délégués.

Le Conseil Municipal décide de désigner M. SION Michel et Mme GUIOT Christelle, délégués titulaires et M. LAKOMY Laurent et Mme GALAND Mélanie, délégués suppléants.

Délibération n° 11/04/2020 - Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Evacuation des Eaux Pluviales de Denain, Escaudain, Louches, Wavrechain-sous-Denain, Haulchin (partie) et Hélesmes - Désignation des délégués.

Le Conseil Municipal décide de désigner MM. LOUGHANI Abdelaziz et SION Michel, délégués titulaires et MM. GERNEZ Marc et WERY Jean-Charles, délégués suppléants.

Délibération n° 12/04/2020 - Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes - Désignation des délégués.

Le Conseil Municipal décide de désigner Mmes GUIOT Christelle et RISBOURG Dominique, déléguées titulaires et M. GERNEZ Marc, délégué suppléant.

Délibération n° 13/04/2020 - Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut – Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges - Désignation des délégués.

Le Conseil Municipal décide de désigner M. BENAMARA Ali, délégué titulaire et Mme SCHUTT Sylvie, déléguée suppléante.

Délibération n° 14/04/2020 - Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

Le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

1 ° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2 ° Prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée (c'est-à-dire d'un montant inférieur à 214 000 € HT à ce jour, ce montant pouvant être modifié par décret) ;

- des marchés et accords-cadres de travaux passés selon la procédure adaptée d'un montant inférieur à 500 000 € HT, ce montant s'appréciant annuellement pour les marchés reconductibles ;

° Prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant les avenants de ces marchés et accords-cadres dans la mesure où ils n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %.

3 ° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans. Cette délégation portant sur le louage de tout bien meuble à titre gratuit ou onéreux dans la limite de 1000 euros TTC par contrat, et de tout bien immeuble à titre gratuit, que ce soit en qualité de bailleur ou de locataire ;

4 ° Passer les contrats d'assurances d'un montant inférieur à 214 000 € HT pour l'ensemble des lots ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes d'un montant maximum de 10 000 € ;

5 ° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

6 ° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

7 ° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, avoués, huissiers de justice et experts ;

8 ° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

9 ° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

10 ° Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code et dans les conditions suivantes :

- le droit de préemption concerne les biens situés en zones urbaines (U) et à urbaniser (AU).
- les crédits nécessaires aux opérations doivent être inscrits au budget de l'exercice en cours.
- les acquisitions doivent répondre à un besoin de maîtrise foncière dans le cadre de la réalisation d'un équipement public ou du développement urbain de la Commune ;

11 ° A ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la Commune, à intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la Commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

12 ° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions de fonctionnement.

Délibération adoptée 22 voix pour, 5 contre, 2 abstentions.

Délibération n° 15/04/2020 - Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes – Fixation nominative des taux.

Le Conseil décide de fixer ainsi qu'il suit les indemnités de fonctions mensuelles du Maire et de ses Adjointes, à compter de leur date d'entrée en fonction : le Maire 65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit actuellement 1 015 ; les Adjointes au Maire 27,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Délibération adoptée 22 voix pour, 7 contre.

Délibération n° 16/04/2020 – Acquisition du logement situé au 17, rue Antonin François cadastré section AZ n° 407 – Affectation du local en tant que local associatif.

Le Conseil Municipal d'acquiescer l'immeuble situé au 17 rue Antonin François afin de mener à bien le projet de local de quartier pour pouvoir proposer à la population divers services publics et le mettre à disposition de l'association de quartier « Nord Escaudain ». Il autorise Monsieur le Maire à proposer une offre d'un montant de 70.000 € auquel s'ajoutent les frais de géomètre et d'acte notarié et charge Maître Sophie De Cian Lhermie, notaire à Denain de la rédaction de l'acte notarié et autorise Monsieur le Maire à le signer. Les prix et frais inhérents à la présente acquisition sont imputés sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours, chapitre 21 article 2138. Le Conseil Municipal sollicite l'exonération fiscale dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi des finances 1983 et du nouvel article 1042 du Code Général des Impôts.

Délibération adoptée 27 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Délibération n° 17/04/2020 – Proposition d'acquisition de l'immeuble situé 29 rue Félicien Joly cadastré section BA n° 962, dans le cadre du dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à l'acquisition de l'immeuble situé au 29 rue Félicien Joly à Escaudain, objet de la DIA n° 059 205 20 00046 et propose à Monsieur le Maire de faire valoir le droit de préemption de la Commune en se substituant à la dernière enchère ou surenchère pour un montant maximum fixé à 100.000 €, montant inscrit au budget en cours.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 18/04/2020 – Licences d'entrepreneur de spectacles.

Le Conseil Municipal décide de solliciter à nouveau les licences d'entrepreneur de spectacle de 1^{ère} et 3^{ème} catégories pour une période de 3 ans et désigne Madame Jeannette MARCUZZI, en sa qualité d'Adjointe au Maire en charge de la culture, des fêtes et cérémonies, comme candidate à l'obtention des licences d'entrepreneur de spectacles de 1^{ère} et 3^{ème} catégories. Il autorise Madame Jeannette MARCUZZI à signer tous les documents à intervenir et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

Délibération adoptée par 27 voix pour, 2 abstentions.

Délibération n° 19/04/2020 - Compte rendu des décisions de non exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter un ou plusieurs immeubles.

Délibération n° 20/04/2020 - Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil Municipal décide de prendre note des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation en matière de marchés à procédure adaptée, de louage de choses.

Fait à Escaudain, le 17 Juillet 2020
LE MAIRE,
Pour le Maire empêché,
Jeannette MARCUZZI

Adjointe suppléante